Règlement du matériel numérique en Espace Jeunes

1. PC scolaires :

- L'accès aux PC scolaires est réservé aux élèves qui possèdent un compte edu.vd.
- Il n'est pas possible d'imprimer depuis ces PC.
- Les jeux n'y sont pas autorisés.

2. Consoles

- L'accès aux consoles de jeux est limité à 1h par jour et par personne, soit sur la Play Station, soit sur la Switch. Il n'est pas possible de jouer aux deux consoles dans la même journée. Il faut s'inscrire auprès des bibliothécaires pour pouvoir jouer.
- La classification des jeux proposés ne dépasse pas la norme PEGI 12.
- La Switch est prêtée sur le compte de la personne qui joue. L'emprunteur ou l'emprunteuse reste dans l'Espace Jeunes.
- Le nombre de joueurs et joueuses sur une même console est limité à deux à la fois.

3. Matériel

- Les utilisatrices et utilisateurs sont responsables du matériel numérique. En cas de dégâts le matériel endommagé sera facturé au prix d'achat.

4. Comportement

- Les utilisatrices et utilisateurs s'engagent à faire preuve de fair-play et évitent toute nuisance envers les autres usagers et usagères. Les insultes et le langage grossier sont interdits.
- En cas de non-respect du règlement, le personnel de la bibliothèque peut interrompre la session de jeu voire demander aux personnes concernées de quitter les lieux.

Yverdon-les-Bains, le 16.01.2026